

Comment mettre en œuvre le diagnostic permanent d'un système d'assainissement ?

Le 28 mai 2021, de 10h30 à 12h00 – Webinaire

Le Diagnostic permanent est un outil puissant pour la gestion et la connaissance de son système d'assainissement et qui permet d'orienter un programme d'exploitation et d'investissement pour maintenir un fonctionnement optimal des réseaux et assurer le meilleur service possible aux usagers.
Par l'arrêté du 21 juillet 2015, la mise en place d'un diagnostic permanent est rendue obligatoire pour les agglomérations d'assainissement de taille supérieure ou égale à 10 000 équivalents habitants (EH) au plus tard le 31 décembre 2020. Cette obligation est également étendue aux collectivités d'une taille supérieure à 2000 EH par l'arrêté du 30 juillet 2020, et ce avant le 31 décembre 2023.
Le déploiement et la mise en œuvre d'un diagnostic permanent du système d'assainissement repose sur une bonne connaissance du système et sur la définition d'un programme d'actions adapté.

Objectif :

- S'initier à une méthodologie pour la mise en œuvre du diagnostic permanent des systèmes d'assainissement

Programme prévisionnel :

- **10h30-10h40** : Ouverture et introduction réglementaire
- **10h40-11h45** : La mise en œuvre du diagnostic permanent
 - Les données et les niveaux de connaissances nécessaires
 - Quelles organisation et méthodes à suivre ?
 - Quelles actions à mettre en place ?
- **11h45-12h00 :** Échanges et questions – Conclusion

Intervenant :

- Nicolas CHARRAS, CEREG

Modalités pédagogiques :

- Exposés, échanges de pratiques, questions-réponses

Publics :

- Responsables et techniciens des services d'assainissement.

INSCRIPTION sur inscription.cnfpt.fr (Code stage *: WEE2D 005)*
POUR PLUS D'INFORMATIONS :
Mathilde GUINE mathilde.guine@cnfpt.fr Tel : 04 67 61 77 61
Agnès CAMBON formations.technique@cnfpt.fr Tél : 04 67 61 77 37